



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Marc Vande Weyer, *Président du Conseil* ;
Christian Lamouline, *Bourgmestre* ;
Yonnec Polet, Said Chibani, Katia Van den Broucke, Christiane Rassart, Ali Bel-Housseïne,
Echevins ;
Thibault Wauthier, Geoffrey Van Hecke, Marc Hermans, Chantal Duboccage, Nathalie Mayor,
Clementina Ulmeanu, François Robe, Ilse Carlé, Philippe Lalière, Mariam Bah, Julien Vande
Weyer, Maria Spataru, Walid Bouzagou, Jordi Landu, Bader El Azzaoui, Yves Reineson, Frédéric
Smets, Antoinette Uwonkunda, *Conseillers communaux* ;
Fabienne Demaury, *Secrétaire communale*.

Excusés

Sabrina Djerroud, *Echevin* ;
Fatiha Rezki, Gladys Kazadi, Laila Bougmar, *Conseillers communaux*.

Séance du 30.01.25

#Objet : Cohésion sociale de Berchem-Sainte-Agathe asbl - Désignation de représentants à l'Assemblée générale #

Séance à huis-clos

AFFAIRES INTERNES

Secrétariat communal

LE CONSEIL,

Vu la Nouvelle Loi Communale, notamment l'article 120 § 2: "*Le conseil communal nomme les membres de toutes les commissions qui concernent l'administration de la commune et les représentants du conseil communal dans les intercommunales et dans les autres personnes morales dont la commune est membre. Il peut retirer ces mandats.*";

Vu la décision du Conseil communal du 27.02.2019 approuvant les statuts de l'asbl « Cohésion sociale de Berchem-Sainte-Agathe »;

Vu les statuts de l'asbl « Cohésion sociale de Berchem-Sainte-Agathe » qui prévoient que l'Assemblée générale de l'association est composée de 5 représentants proposés par le Conseil communal; l'Echevin en charge de la cohésion sociale étant pris en compte pour la répartition des mandats;

Considérant que le Conseil communal doit dès lors procéder à la désignation de 5 représentants à l'Assemblée générale et que l'Echevin en charge de la cohésion sociale, Monsieur Yonnec POLET (PS-VOORUIT+), est pris en compte pour la répartition des mandats;

Considérant que selon la méthode de calcul D'Hondt, la répartition des mandats donne le résultat suivant:

Listes	1	2	3	Mandats
LB (12)	12,00	6,00	4,00	3
PS-VOORUIT+ (7)	7,00	3,50	2,33	1 (Echevin de la cohésion sociale)
Open MR (6)	6,00	3,00	2,00	1
Ecolo-Groen (2)	2,00	1,00	0,67	0
Be Berchem (2)	2,00	1,00	0,67	0
Total: 29				5

Considérant que le Conseil communal doit dès lors procéder à la désignation de représentants dans

l'Assemblée générale selon la répartition suivante:

- LB: 3
- PS-VOORUIT+: 1 = Echevin de la cohésion sociale, Yonnec POLET
- Open MR: 1

Attendu les candidatures écrites des personnes suivantes en qualité de candidats représentants dans l'Assemblée générale et au Conseil d'administration:

- LB: 3
 - Ihsane BENZIRAR
 - Joëlle QUADFLIEG
 - XXX
- PS-VOORUIT+: 1
 - Echevin de la cohésion sociale, Yonnec POLET
- Open MR: 1
 - Roberto GUARAGNA

En vertu du pacte culturel, il y a lieu d'attribuer un représentant comme observateur aux groupes politiques représentés au Conseil qui n'ont pas obtenu de délégués selon la clé de répartition :

- ECOLO-GROEN
 - Raïssa KAZE
- Be Berchem
 - Linda VAN ROY

ARRETE ce qui suit:

Article 1:

Selon la méthode de calcul D'Hondt, les représentants du Conseil communal au sein de l'Assemblée générale de l'asbl « Cohésion sociale de Berchem-Sainte-Agathe » sont les suivants:

- LB: 3
 - Ihsane BENZIRAR
 - Joëlle QUADFLIEG
 - XXX
- PS-VOORUIT+: 1
 - Echevin de la cohésion sociale, Yonnec POLET
- Open MR: 1
 - Roberto GUARAGNA

Observateurs :

- ECOLO-GROEN
 - Raïssa KAZE
- Be Berchem
 - Linda VAN ROY

Le Conseil approuve le projet de délibération.
25 votants : 25 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
(s) Fabienne Demaury

Le Président du Conseil,
(s) Marc Vande Weyer

POUR EXTRAIT CONFORME
Berchem-Sainte-Agathe, le 05 février 2025

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

Fabienne Demaury

Christian Lamouline